

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le jeudi 3 juillet 2025

### **Opposé à l'impôt de plus mais pas opposé à la politique économique de la région SUD.**

Par décision en date du 1er juillet 2025, le tribunal administratif de Marseille nous a débouté de nos demandes de suspension de la décision du conseil régional, en date du 23 avril 2025, par lequel la Région SUD a décidé d'approuver l'instauration du versement mobilité régional (VMR) sur l'entier territoire régional, au taux de 0,15 %, pour une mise en œuvre à compter du 1er juillet 2025 et, d'affecter 10 % des recettes issues dudit VMR à l'organisation de la mobilité sur le territoire des communautés de communes au prorata de leurs populations.

Pour rappel, cette démarche initiée en janvier, s'inscrivait dans un esprit de défense des intérêts des chefs d'entreprises, aux fins d'éviter la mise en place d'un impôt de production dont devraient s'acquitter toutes les entreprises de plus de 11 salariés.

Pour autant et contrairement aux à priori qui entourent la démarche de lutte contre l'instauration de ce VMR, à aucun moment la politique économique globale menée par la région SUD n'a été critiquée ou remise en question. Nous regrettons qu'un amalgame ait pu être fait.

Il convient de rappeler que les syndicats patronaux et organisations patronales que nous sommes demeurent des structures apolitiques dont la seule ligne de conduite est de défendre les intérêts des entreprises adhérentes. Notre démarche s'inscrivait dans cette ligne.

Aussi, nous restons évidemment à l'écoute et tendons la main à la région SUD si notre aide devait être apportée dans le cadre de projets de développement économique et/ou d'attractivité de notre territoire régional.

#### **Contacts Presse :**

UPV : Annie FOLLIS : 06.99.16.48.25 – [a.follis@upv.org](mailto:a.follis@upv.org)

UPE06 : Leslie BIGINI : 07.62.86.95.20 – [l.bigini@upe06.com](mailto:l.bigini@upe06.com)